

Pass Sanitaire et obligation vaccinale

Vous avez **TOUS** reçu une communication DRH-SSG le 02 Septembre vous indiquant une prolongation des mesures sanitaires actuelles jusqu'au 30/09/2021.

Nous avons appris également que :

- Le pass sanitaire et/ou la vaccination obligatoire pourraient être exigés mais si un salarié ne souhaite pas se voir demander ce document ou être vacciné, il pourrait soit effectuer sa mission en télétravail et si il n'y a pas possibilité de télétravailler, alors il serait affecté sur autre mission moins contraignante.
- Le « pass sanitaire » ne sera pas exigé dans les restaurants d'entreprise (Clients et Sopra Steria).
- Dans le cadre de certaines missions, certains clients pourraient demander, aux personnes vaccinées, de faire un test antigénique.

Désignation de Représentants de proximité

Vous êtes rattaché aux sites de MONTPELLIER, LYON-DIJON, AIX EN PROVENCE ou de MANHATTAN ?

Sachez qu'un appel à candidature partira vers les salariés rattachés à ces sites le 8 Octobre prochain !

Si vous voulez des informations sur ces élections et le rôle de Représentant de Proximité, vous pouvez nous contacter ainsi que regarder notre communication syndicale mensuelle du mois dernier qui explicite le rôle d'un Représentant de Proximité.

S3I portera ses voix sur les candidats qu'ils connaîtra par échange individuel avant le vote. Nous sommes à votre disposition pour vous informer. **Contactez-nous.**

Retour CRH Juillet 2021 – And the Winners are ?

Une certaine partie des salariés ont eu leur situation revue suite aux CRH de Juillet. Il apparait clairement que ceux qui ont été augmentés sont les I1.1, I1.2, I2.1, I2.11 et I2.2 mais surtout les I2.3, I3.1 et I3.2. Pour les autres, notamment les ETAM, les augmentations sont inexistantes (soit 0€ soit « non communiquées »). Malheureusement ce sont apparemment toujours les mêmes qui bénéficient des augmentations les plus fortes.

SSG	% Promu	Augemntés	% Selectivité	Augmentation Moyenne	Augmentation Max.
I3.2	0,00%	20	1,63%	442,00 €	1 370,00 €
I3.1	0,06%	76	4,25%	192,00 €	500,00 €
I2.3	0,83%	294	14,35%	143,00 €	957,00 €
I2.2	5,33%	817	29,82%	126,00 €	600,00 €
I2.11	11,82%	862	48,76%	118,00 €	600,00 €
I2.1	13,00%	164	73,54%	121,00 €	460,00 €
I1.2	30,54%	998	53,66%	116,00 €	300,00 €
I1.1	14,52%	14	22,58%	128,00 €	230,00 €

Et vous, vous avez eu combien ?

Mais que fait la direction ?

Nous sommes alertés par des méthodes managériales qui n'ont pas lieu d'être dans cette société. Travail et pression mise alors que les **salariés sont en arrêt de travail** ou en vacances, irrégularités dans l'application des accord, **atteintes aux droits du salarié**,

S3I a toujours dénoncé ces dérives et autres infractions dans toutes les instances du personnel mais bizarrement la direction est dans le déni total, et couvre systématiquement les managers.

S3I portera tous ces points auprès de l'inspection du travail tant que les RH ne feront pas respecter les droits des salariés ... **(à suivre sur notre com syndicale)**



Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site Internet : <http://www.s3i-france.com> – <http://www.s3i.fr>

Abonnez vous à notre Newsletter : <http://www.s3i-france.com/nous-contacter>
Pour nous contacter : contact@s3i-france.com